

LES ÉTUDES DE MAÎTRISE EN ANTHROPOLOGIE

Guide de cheminement

Septembre 2018



**DÉPARTEMENT
D'ANTHROPOLOGIE**

**Faculté des sciences sociales
Université Laval**

TABLE DES MATIÈRES

Le département	1
Le corps professoral	2
Le programme de maîtrise en anthropologie avec mémoire (m.a.)	3
Le cheminement suggéré – maîtrise en anthropologie	10
L'admission au programme de maîtrise en anthropologie	12
Les personnes-ressources	14
Les normes éditoriales de la revue <i>Anthropologie et sociétés</i>	15
Les intentions de recherche pour l'examen de passage accéléré au doctorat	16

LE DÉPARTEMENT

Les professeurs¹ du Département d'anthropologie de l'Université Laval se passionnent pour le monde actuel et la cohabitation humaine dans le foisonnement des cultures.

Au département, le corps professoral est persuadé que la force de l'anthropologie réside dans la richesse de sa compréhension des phénomènes socioculturels dans toute leur complexité. Pour atteindre cet objectif exigeant, il aborde le monde d'aujourd'hui par des avenues telles que :

- **LE SYMBOLIQUE, LES RITUELS ET LE SENS**

avec notamment des études sur les pratiques artistiques, le théâtre, les pratiques langagières, la patrimonialisation, le rêve, l'espace, la construction culturelle de la nature, le chamanisme, le religieux, l'éducation, l'ethnicité, la mémoire, les nouveaux médias, la sexualité, la santé physique autant que mentale, ou encore les sciences et leur rapport aux mondes sociaux et culturels.

- **LE POLITIQUE**

avec des études sur les mouvements sociaux, les revendications autochtones, l'indigénisation de la modernité, les conflits et la paix, les réfugiés, l'humanitaire, le rapport à l'État sur des questions comme la santé, l'environnement et l'identité, ainsi que le leadership et les nouvelles formes de gouvernance, et les rapports de pouvoir dans le cadre des rapports de genre, de la globalisation, du néolibéralisme et du postsocialisme.

- **L'ÉCONOMIQUE**

avec la globalisation, la délocalisation, le développement international, les ressources et l'environnement, les pratiques économiques interstitielles et alternatives, les pratiques d'échange, l'économie solidaire, la consommation, l'écotourisme, les marchés, et même la bourse.

Les étudiants peuvent aussi tirer avantage des expertises professorales dans une variété considérable de domaines et de perspectives théoriques, notamment l'anthropologie critique, l'économie politique, la sémiotique, l'anthropologie collaborative, l'anthropologie historique ou l'anthropologie visuelle.

Ces regards théoriques et méthodologiques se construisent sur un matériel ethnographique d'une grande richesse. Les membres actuels du département travaillent sur l'Amérique du Nord, dont le Québec, le Canada (incluant le Nunavut et le Nunavik) et l'Alaska, mais également sur des régions aussi diverses que l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud, les Caraïbes), l'Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Laos), les Philippines, la Chine (incluant le Yunnan et la Chine de l'Ouest), le Tibet et sa diaspora en Inde et au Népal, Taiwan, l'Inde urbaine et rurale, l'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française), l'Afrique du Nord (Maroc), le Moyen-Orient et l'Europe (France, Espagne).

Le département a bâti une solide réputation pour les études qui y ont été menées sur les Autochtones. Cette notoriété concerne au premier chef le contexte canadien avec les Autochtones des régions nordiques (Amérindiens), circumpolaires (les Inuit) et, plus récemment, urbaines. Mais le département développe aussi de plus en plus les thématiques liées aux Autochtones de l'Océanie, à ceux de l'Amérique du Sud, aux montagnards d'Asie du Sud-Est, du Sud-Ouest chinois et du plateau himalayen, ainsi que leurs diasporas.

¹ Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans intention de discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

LE CORPS PROFESSORAL

Les activités de recherche des professeurs du département sont répertoriées sur le site du [département](#). Voici, en résumé, leurs champs d'intérêt :

BOULIANNE, Manon

Ph.d. Université Laval, 1997. Anthropologie de la consommation, paysannerie, familles et parentés contemporaines, urbanisation dans le tiers-monde, agriculture urbaine, approvisionnement alternatif, systèmes alimentaires, régimes de valeur, économie morale, Québec, Mexique.

DAVELUY, Michelle

Ph.D., Université de Montréal, 1994. Dynamiques langagières, Inuit, Franco-mobiles, Nord de l'Alberta (Fort McMurray, Edmonton), monde circumpolaire, Brésil.

DOYON, Sabrina

Ph.D., Université McGill, 2003. Anthropologie de l'environnement, écologie politique, conservation environnementale, gestion des ressources naturelles, anthropologie maritime, nouvelle ruralité, productions alimentaires alternatives, régions côtières, socialisme et postsocialisme, Amérique latine (Mexique, Cuba), Québec, Espagne (Catalogne).

GAGNÉ, Natacha

Ph.D., Université McGill, 2004. Anthropologie politique, anthropologie urbaine, anthropologie du droit, histoire de l'anthropologie, questions autochtones, colonialisme et décolonisation, nationalisme et mouvements d'autonomie politique, identité, citoyenneté, ethnicité, Océanie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

HÉBERT, Martin

Ph.D., Université de Montréal, 2001. Anthropologie des conflits, des violences et de la paix, anthropologie de la mobilisation politique, imaginaires sociaux, foresterie autochtone, mouvements autochtones des Amériques, Mexique, Guatemala, Québec.

HENRION-DOURCY, Isabelle

Ph.D., Université libre de Bruxelles / École pratique des hautes études (Paris), 2004. Anthropologie des pratiques artistiques, théâtre, performance et rituel, ethnomusicologie, UNESCO et patrimonialisation de la culture, construction sociale de l'histoire, tradition-modernité, pratique de l'autobiographie, politiques culturelles et minorités ethniques, télévision satellite et nouveaux médias, Tibet, Himalaya, Chine.

HERVÉ, Caroline

Ph.D., Université Laval/École des hautes études en sciences sociales (France), 2013. Anthropologie politique, anthropologie du genre, anthropologie réflexive, anthropologie historique, histoire politique, pouvoir, leadership, gouvernance, revendications politiques, coopération, justice, habitat, souffrance sociale, femmes autochtones, peuples autochtones, Inuit, Nunavik, Alaska.

LAUGRAND, Frédéric

Ph.D., Université Laval, 1997. Anthropologie des religions, anthropologie des systèmes symboliques, chamanisme et indigénisation du christianisme, mouvements politiques et religieux contemporains, cosmologies autochtones, anthropologie historique, sédentarisation et déplacements de population, savoirs indigènes et environnementaux, transmission des savoirs et éducation, anthropologie visuelle et filmique, rapports humains-animaux, cosmologies, Inuit, Amérindiens, peuples autochtones des Philippines.

LLOYD, Stephanie

Ph.D., Université McGill, 2007. Anthropologie médicale, anthropologie de la psychiatrie, études sociales de la science, épigénétique, neurosciences, génétique, les sens, modèles de neuroplasticité, surdit , suicide, trauma, violence structurelle, th ories d' volution, ethnographie, changement social, troubles de l'anxi t  et de l'humeur, France, Qu bec.

MEKKI-BERRADA, Abdelwahed

Ph.D., Universit  de Montr al, 1997. Bien- tre et d tresse  motionnels, personnes r fugi es sans papier, anthropologie de l'islam, traditions ethnom dicales et ethnopsychiatriques, migrations transsahariennes et s curisation des fronti res, "post-9/11" et tensions intercommunautaires, th ories et pratiques spirituelles soufies et "vivre ensemble", herm neutique et anthropologie interpr tative-critique, recherche action participative, Canada, Inde et Maroc.

MICHAUD, Jean

Ph.D., Universit  de Montr al, 1995. Anthropologie critique, minorit s et mondialisation, soci t s du Massif sud-est asiatique, anthropologie  conomique, Hmong, r sistance, anthropologie historique, h g monie culturelle.

POIRIER, Sylvie

Ph.D., Universit  Laval, 1990.  tudes autochtones, th ories anthropologiques de la culture, s miotique de la culture, anthropologie ontologique, anthropologie du r ve, cosmologies, savoirs et territorialit s autochtones, d colonisation de la recherche, Aborig nes australiens, Premiers Nations du Qu bec, Oc anie.

LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ANTHROPOLOGIE AVEC M MOIRE (M.A.)

Pour les  tapes administratives du [cheminement de ma trise](#), consulter le site de la FESP.

Note : Les  tudiants qui s'inscrivent   ce programme de ma trise doivent ma triser le fran ais.

LE PROGRAMME

Le programme de ma trise s'inscrit dans la foul e du baccalaur at en anthropologie. C'est la premi re  tape d'une formation professionnelle en recherche, que l'exp rience se fasse sur le terrain, en milieu de travail ou en biblioth que. Cette initiation   la recherche se fait via une sp cialisation th matique et pr pare soit   l'entr e des candidats sur le march  du travail, soit   la poursuite d' tudes approfondies vers le programme de troisi me cycle (doctorat).

L'apprentissage des outils intellectuels li s   la conception de la recherche (la probl matisation) comme   sa conduite (la m thodologie) permet d'approcher une multitude de champs o  s'expriment des distinctions culturelles et sociales : l'appartenance identitaire, linguistique, religieuse, territoriale, mais aussi les savoir-faire, les rapports de pouvoir, les rapports au corps, au divin ou au monde invisible.

L'anthropologie s'est constamment install e dans les interstices des sciences humaines et sociales. Elle permet des interventions fines en s'int ressant aux institutions dans les soci t s industrialis es, mais aussi en produisant un savoir sur les collectivit s ayant suivi des trajectoires historiques diff rentes. O  que ce soit, l'anthropologie s'int resse aux domaines de la sant  physique et mentale, de l' thique, de l' ducation, de la communication, de l'environnement, du d veloppement international, de la mus ologie, du droit, de l'urbanisme, de l' conomie, des nouvelles technologies et de r seaux sociaux.

Depuis sa naissance, l'anthropologie participe à la critique des manières d'être et de vivre ensemble en interrogeant les effets de notre rationalité, de nos interventions, de nos croyances et du savoir scientifique lui-même. Pour se permettre un tel éventail de possibilités, il faut une approche souple. Notre programme, tout en étant structuré et rigoureux, permet un parcours personnalisé.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Quel que soit le domaine choisi, la maîtrise en anthropologie permet d'apprendre :

- comment situer un problème de recherche dans la discipline,
- quelles sont les démarches adéquates pour étudier ce problème et pour mettre en œuvre les techniques appropriées.

Elle favorise aussi l'apprentissage du traitement d'un matériel tangible (les données) pour le lier à des énoncés généraux reflétant l'état des connaissances dans la littérature anthropologique. La maîtrise est aussi l'occasion d'approprier les règles de l'écriture critique. Le mémoire, qui clôt le processus, est ainsi un exercice méthodologique. Il doit constituer la preuve palpable que le candidat sait désormais comment réaliser une recherche de qualité en sciences sociales.

À l'issue de cet exercice, le candidat est en mesure de collaborer avec n'importe quel spécialiste des sciences sociales tout en sachant se situer dans sa propre discipline.

BOURSE D'EXCELLENCE DÉPARTEMENTALE DE PASSAGE À LA MAÎTRISE

Une bourse annuelle d'excellence est octroyée à l'étudiant ou l'étudiante du baccalauréat en anthropologie de l'Université Laval poursuivant des études à la maîtrise dans notre département et qui possède le meilleur dossier scolaire. Le montant de cette bourse est de 500\$ pour une inscription à l'automne 2018.

LES TRAJECTOIRES POSSIBLES

Cet apprentissage peut prendre la forme d'une recherche sur le terrain, soit de manière autonome, soit au moyen d'une insertion dans une équipe de recherche universitaire constituée. Le choix appartient au candidat et, dans le second cas, c'est à lui d'identifier l'équipe avec laquelle il aimerait travailler. L'identification des professeurs qui pourraient être disposés à recevoir un candidat au sein d'un projet de recherche constitué se fait, en général, plusieurs mois avant l'inscription aux études de maîtrise. Il est possible de se renseigner sur les projets en cours des membres du corps professoral en consultant le site du [département](#).

Attention! Il est de la responsabilité de chaque étudiant de faire les démarches nécessaires dans les cas où il y aurait des permissions institutionnelles ou d'autre nature à obtenir pour pouvoir effectuer la recherche de maîtrise (visas ,droits d'accès, permis de recherche nationaux, etc.). La direction de recherche doit vérifier si les permis ont bien été obtenus par le candidat sous sa supervision.

La recherche de maîtrise peut aussi se dérouler dans un milieu de travail. Pour ce faire, un organisme d'accueil doit être identifié, de même qu'une personne-ressource qui servira de relais avec le comité universitaire. Cette option est particulière dans la mesure où c'est généralement l'organisme qui propose le sujet sur lequel portera la recherche. Le candidat aura alors l'occasion d'apprendre à composer avec les contraintes d'un environnement externe tout en s'astreignant aux exigences académiques. Cette particularité mise à part, l'ensemble du processus de formation demeure le même que celui pour la maîtrise avec terrain.

Enfin, il est également possible, dans des cas relativement rares comme les projets en anthropologie historique ou en théorie sociale, de faire une recherche sur données secondaires uniquement, aussi appelée recherche documentaire.

Dans tous les cas, il s'agit d'une maîtrise avec mémoire, ou « maîtrise recherche » au sens où l'entend le Règlement des études ([Règlement des études](#), article 108.2). Cette maîtrise peut être réalisée à temps plein ou à temps partiel (attention, l'inscription à temps plein est requise pour bénéficier de la bourse de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)). L'inscription à des crédits de recherche doit correspondre à la réalisation d'activités de recherche ou de rédaction.

LES MODALITÉS D'ENCADREMENT

Pour être admis au programme de maîtrise, le candidat doit avoir identifié le professeur qui dirigera sa recherche et avoir obtenu son aval formel par écrit. Le choix d'une direction de recherche est une condition essentielle sans laquelle l'admission pourra être refusée. C'est à la direction de programme qu'il revient d'approuver le choix de la direction de recherche ainsi que le sujet général du mémoire ([Règlement des études](#), articles 51 et 245).

Le candidat peut choisir d'ajouter une autre personne à la direction en tant que codirection, si son sujet l'exige et si sa direction est d'accord. Souvent, cette personne vient d'une autre institution ou d'une autre discipline ([Règlement des études](#), articles 248 et 249), mais il est également acceptable qu'elle provienne du département si elle a une compétence complémentaire à celle de la direction. Cette option ne constitue toutefois pas une exigence du programme.

La direction de recherche accompagne le candidat jusqu'à sa diplomation. C'est sous sa responsabilité que sont réalisés les cours individualisés menant au *Projet de recherche* (la scolarité de maîtrise), puis la recherche proprement dite, l'analyse du matériel récolté et la rédaction du mémoire ([Règlement des études](#), article 247). Il importe donc que les rencontres avec la direction de recherche soient régulières, qu'elles soient une occasion de dialogues stimulants et enrichissants, et qu'elles permettent au candidat de progresser normalement dans le programme.

Il peut arriver qu'après quelque temps, le candidat modifie significativement son sujet ou encore juge que le climat de travail n'est pas optimal. Tous les candidats ont ainsi la possibilité de consulter la direction de programme s'ils désirent modifier leur choix de sujet ou de direction. Une telle éventualité n'est pas rare mais doit être traitée de manière réfléchie, elle peut devenir nécessaire pour un cheminement d'apprentissage réussi.

▪ **Précisions concernant l'étude en milieu de travail**

Dans le cas particulier de l'étude en milieu de travail, le candidat doit lui-même identifier un milieu d'insertion disposé à le recevoir en même temps qu'il lui incombe d'identifier le professeur qui pourra diriger sa formation. Ce choix doit être approuvé par la direction de programme. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un stage en milieu de travail, mais bien de la réalisation d'une recherche et d'un mémoire qui répond à un contexte de travail particulier. C'est pourquoi le cheminement dans le programme est identique. La particularité de ce cheminement est qu'il est attendu que le sujet du mémoire permette l'intégration au milieu de travail.

LE CHEMINEMENT DANS LE PROGRAMME : LA SCOLARITÉ

Le programme de maîtrise, avec une étude terrain, en milieu de travail, ou sur documentation, compte des étapes obligatoires et des séminaires optionnels totalisant 15 crédits², c'est ce que l'on nomme la scolarité de maîtrise. S'ajoute à la scolarité une recherche personnelle qui inclut la recherche comme telle et l'écriture du mémoire, totalisant 30 crédits. L'ensemble du diplôme de maîtrise totalise ainsi 45 crédits.

TABLEAU SYNTHÈSE : LA MAÎTRISE EN ANTHROPOLOGIE

	Crédits/ segment	LIEN	Crédits/ cours
SCOLARITÉ	15		
Obligatoire : 3 cours - 9 crédits			
ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative		OB	3
ANT-6013 Synthèse des écrits		OB	3
ANT-6014 Projet de recherche		OB	3
2 séminaires intercycles - 6 crédits			
ANT-7002 Séminaire intercycle (3 séminaires offerts par an)		OP	3
RECHERCHE ET RÉDACTION	30		
TOTAL DES CRÉDITS	45		

Le cours obligatoire en salle ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative permet d'apprendre à formuler une problématique de recherche et à développer les outils méthodologiques pour la réaliser. Ce cours, dont la formule pédagogique peut varier, est évalué par le professeur responsable.

Les deux cours optionnels en salle sont à choisir parmi les trois *Séminaires intercycle* (ANT-7002) offerts en rotation chaque année³. Une École d'été sur les peuples autochtones est également offerte de façon ponctuelle. Elle est contributive au programme en tant que cours optionnel.

Les cours obligatoires individualisés (*Synthèse des écrits* et *Projet de recherche*) se déroulent lors d'une série de rencontres entre le candidat et sa direction de recherche, rencontres étalées sur les deux premières sessions d'inscription. Ils mènent à l'approfondissement des connaissances dans le domaine précis qui intéresse le candidat. De manière générale, il s'agit de discussions organisées autour d'un texte soumis par le candidat qui doit témoigner de sa progression dans le programme.

Plus précisément, l'approfondissement visé par ce volet de la formation s'effectue en deux étapes: la première, *ANT-6013 Synthèse des écrits*, doit être entreprise dès l'inscription. Premier effort de problématisation du sujet de recherche, ce cours individualisé suppose un travail bibliographique menant à une synthèse et débouchant sur une question de recherche et des objectifs. Le document doit compter près de **8 500 mots** (environ 20 pages à interligne et demi). L'évaluation se fait par la direction de recherche.

² Rappel important : un crédit équivaut à 45 heures de travail incluant les trois heures en classe (*Règlement des études IV, article 178*), soit 45 heures x 3 crédits = 135 heures de travail par cours, y compris les heures en classe; 12 crédits équivalent à un temps plein, soit 540 heures de travail par session ou 36 heures par semaine.

³ Le cours *Sujets spéciaux (anthropologie)* n'est autorisé que lors de circonstances exceptionnelles (maladie, décès) et ne peut être suivi qu'avec l'autorisation de la direction de programme. La charge de travail de ce cours correspond à celle des autres cours des programmes de 2^e et 3^e cycles et doit mener à la réalisation d'un travail de 13 000 mots avec une revue de la littérature conséquente d'au moins 35 titres.

La deuxième étape, *ANT-6014 Projet de recherche*, est la suite logique de la précédente. Elle constitue le projet de mémoire proprement dit qui inclut la mise en contexte et une revue de la littérature théorique, la problématique, la question de recherche, la méthode, le calendrier et une bibliographie. **L'ensemble ne doit pas excéder 10 500 mots** (environ 25 pages à interligne et demi). Le *Projet de recherche* doit avoir été lu et approuvé par la direction de recherche avant d'être déposé.

Attention! Lorsqu'il prévoit le calendrier de son enquête de terrain, l'étudiant doit prendre en considération les délais d'obtention du certificat d'approbation du CERUL, ce qui peut représenter plusieurs semaines. Il est donc déconseillé de planifier une enquête de terrain immédiatement consécutive à l'évaluation du projet de recherche.

Le projet de recherche est ensuite soumis à un examinateur suivant la procédure suivante :

L'ÉVALUATION DU PROJET DE RECHERCHE

Un membre du corps professoral, autre que la direction de recherche, est choisi pour commenter ce document et faire des suggestions au candidat. Ses remarques doivent porter sur l'approche anthropologique choisie, le dispositif méthodologique et la faisabilité du projet.

L'examen doit être déposé au moins trois semaines avant la date limite de la fin de la session afin que l'examen puisse être tenu à l'intérieur de la session d'inscription.

Pour les fins de l'examen, il faut prévoir trois copies du document présentant le projet (une pour la direction de recherche, une pour l'évaluateur, et une pour le Département d'anthropologie, une quatrième dans le cas d'une codirection). Elles sont remises au secrétariat du Département d'anthropologie, bureau DKN-3431.

L'évaluateur doit disposer d'un minimum de deux semaines pour formuler des commentaires écrits qu'il remet à la direction de recherche et à l'étudiant lors d'une rencontre, dont la date est communiquée à la direction de programme. La note est accordée de commun accord entre la direction de recherche (et la codirection le cas échéant) et l'évaluateur à la suite d'une délibération sans la présence de l'étudiant. Elle est transmise avec les commentaires écrits par courriel à la direction de programme (avec l'évaluateur en c.c.) qui achemine ensuite ces informations à la gestion des études afin que le tout soit déposé au dossier de l'étudiant.

Cette étape ne doit pas être reportée. Si la direction de recherche doit s'absenter, des mesures peuvent être prises pour ne pas pénaliser l'étudiant dans sa progression dans le programme. Une bourse à la réussite de la FESP est rattachée à cette importante étape.

L'APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CERUL)

L'étudiant doit déposer son dossier au CERUL pour obtenir un certificat d'approbation éthique après le dépôt de son *Projet de recherche* pour évaluation. La préparation des documents et le suivi du dossier soumis au CERUL relèvent du candidat sous la guidance de la direction de recherche. Toute l'information pour la préparation de cette opération se trouve sur le site du [CERUL](#). Si l'examen a lieu après le jour du dépôt mensuel, il faut que la date soit fixée et l'indiquer au formulaire. Ensuite, il faudra confirmer que l'évaluation a eu lieu et fournir les modifications requises au dossier s'il y en a. Le dossier ne sera traité par le comité du CERUL (restreint ou plénier selon le niveau de risque du projet) que lorsqu'il sera considéré comme complet et définitif, c'est-à-dire après l'évaluation.

Attention! Le candidat doit avoir passé avec succès l'examen ET reçu l'approbation du CÉRUL avant de pouvoir commencer sa recherche sur le terrain ou en milieu de travail. En outre, le numéro d'approbation du CERUL doit avoir été obtenu pour que le mémoire puisse être déposé pour évaluation. Il est donc important que l'étudiant planifie le début de ses recherches en tenant compte des délais d'obtention du certificat d'approbation éthique.

BOURSE D'EXCELLENCE DE SOUTIEN AU TERRAIN À LA MAÎTRISE

Une bourse annuelle d'excellence est octroyée aux deux étudiantes ou étudiants de maîtrise qui se sont démarqués par :

- l'excellence de leur dossier académique ;
- une moyenne cumulative à la maîtrise de 3,7 ou plus ;
- une note de A ou A+ au projet de recherche ;
- le niveau d'approbation du lecteur externe ;
- un projet de recherche réalisé au terme de 2 sessions consécutives.

Le montant de cette bourse dépend des fonds accessibles. A titre indicatif, elle était de 750 \$ à l'automne 2017.

LE RETOUR DE TERRAIN

L'étudiant doit remettre à sa direction de recherche et à la direction de programme un « rapport de terrain » afin de se prévaloir de la bourse rattachée à ce jalon. Le « rapport de terrain » doit compter 5 pages à interligne et demi, il doit faire le bilan du matériel recueilli au cours du terrain de recherche et un retour sur l'expérience de terrain et ses enjeux méthodologiques.

LA RECHERCHE ET LA RÉDACTION

La cueillette de données, l'analyse et la rédaction du mémoire, trois étapes comptant pour un total de 30 crédits, sont des activités individuelles menées sous la supervision de la direction et, le cas échéant, de la codirection du mémoire. Il est recommandé que la recherche sur le terrain ou en milieu de travail ne dure pas plus de quatre mois à temps plein.

Le matériel recueilli est ensuite analysé sous la supervision de la direction ou du comité de recherche. Cette analyse et la rédaction qui la suit doivent constituer un exposé clair et cohérent du problème posé, du contexte anthropologique dans lequel il s'inscrit, des méthodes et des techniques utilisées, des résultats obtenus et des conclusions qu'on peut en tirer. Ce sont là les critères auxquels se référeront les évaluateurs du mémoire.

La cueillette de données, la préparation et la rédaction du mémoire à temps plein ne devraient pas prendre plus de deux sessions, idéalement, cette étape devrait être réalisée en une session et demie pour permettre l'évaluation du mémoire dans les délais impartis. Il faut également compter que la direction de recherche a jusqu'à un mois pour lire et commenter la version du mémoire avant son dépôt pour évaluation.

Le département demande que les références bibliographiques soient présentées conformément aux règles prévues dans la revue *Anthropologie et sociétés* (voir l'Annexe 1). Cette revue est le guide auquel l'étudiant doit se référer de manière systématique. Ce critère permet aux évaluateurs du mémoire de statuer sur la maîtrise par l'auteur des règles de présentation d'un texte scientifique, ainsi que sur sa discipline et sa rigueur. Pour les autres modalités de mise en page et de présentation générale du mémoire, l'étudiant doit se référer au site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

LE DÉPÔT INITIAL ET L'ÉVALUATION DU MÉMOIRE

Après l'étape de la lecture complète et minutieuse par la direction de recherche, le dépôt initial a lieu pour évaluation par un jury.

Avant de soumettre son mémoire pour l'évaluation terminale, le candidat doit :

- s'assurer que la présentation du mémoire répond aux [normes](#) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- recevoir l'approbation de sa direction de recherche, ceci est confirmé par courriel à la FESP;
- s'assurer d'être inscrit au programme pour la session pendant laquelle le dépôt est effectué (y compris la session d'été) ; si le candidat a droit au soutien financier se rattachant à cette étape, il se doit d'être inscrit à temps complet, soit 12 crédits;
- s'assurer que le titre du mémoire inscrit sur son relevé de notes, dans Capsule, correspond bien au titre du document qu'il déposera à la FESP. Dans le cas contraire, il devra s'adresser à la gestionnaire des études de son programme pour le faire corriger et prévenir le CÉRUL;
- s'assurer que les frais de scolarité ont été payés;
- s'assurer que toutes les exigences du programme ont été remplies après avoir examiné son bulletin officiel (scolarité et crédits de recherche).

*Pour les directives concernant les critères de **présentation**, les étapes d'évaluation, les responsabilités dans la production d'un mémoire, voir le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).*

*Concernant les gestes à poser et la référence aux **formulaires** exigés, s'adresser à la gestionnaire des études du programme, Manon Deschênes, au local DKN-3444.*

Le [dépôt du mémoire](#) se fait par voie électronique à la FESP. C'est le candidat à la maîtrise qui doit faire imprimer son mémoire si un ou des membres du jury le demandent, et qui l'achemine à la gestionnaire des études du programme, Manon Deschênes, au local DKN-3444.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉMOIRE ET LE DÉPÔT FINAL

Conformément au Règlement des études (article 337), le mémoire est évalué par un jury de trois personnes sous la responsabilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. La direction de programme reçoit des suggestions de la part de la direction de recherche quant au choix des examinateurs.

Dans le cas d'une codirection ou lorsqu'un membre additionnel a été adjoint à la direction de la recherche, les deux personnes de ce comité font partie du jury et une seule personne extérieure au comité est invitée à évaluer le mémoire.

Les trois membres du jury bénéficient d'[un mois](#) pour rendre leur rapport. Celui-ci est rédigé sur le formulaire produit par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Les rapports écrits des membres du jury sont transmis à la Faculté des études supérieures et postdoctorales qui les achemine à la direction de programme. La direction de recherche prend connaissance des rapports, décide des modifications à apporter et en discute avec le candidat. Ces modifications devront avoir été faites avant que la direction de recherche n'autorise le dépôt final.

Le dépôt final est acheminé [électroniquement](#) à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

LE CHEMINEMENT SUGGÉRÉ – MAÎTRISE EN ANTHROPOLOGIE

SESSION 1	SESSION 2	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 6
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative 3 crédits	ANT-7002 Séminaire intercycle 3 crédits			
ANT-7002 Séminaire intercycle 3 crédits				
ANT-6013 Synthèse des écrits 3 crédits	ANT-6014 Projet de recherche 3 crédits			
ANT-6821 Activité de recherche – mémoire 1 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-6822 Activité de recherche - mémoire 2 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-6823 Activité de recherche – mémoire 3 8 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-6824 Activité de recherche – mémoire 4 8 crédits (équivalent à un temps complet)	
	CERUL			Dépôt initial

SESSION 1	SESSION 2	SESSION 4	SESSION 5	SESSION 6
HIVER	AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
ANT-7002 Séminaire intercycle 3 crédits	ANT-7005 Stratégies de recherche qualitative 3 crédits			
	ANT-7002 Séminaire intercycle 3 crédits			
ANT-6013 Synthèse des écrits 3 crédits	ANT-6014 Projet de recherche 3 crédits			
ANT-6822 Activité de recherche - mémoire 2 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-6821 Activité de recherche – mémoire 1 7 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-6823 Activité de recherche – mémoire 3 8 crédits (équivalent à un temps complet)	ANT-6824 Activité de recherche – mémoire 4 8 crédits (équivalent à un temps complet)	
	CERUL			Dépôt initial

RÉSUMÉ DES ÉTAPES DU SOUTIEN FINANCIER FACULTAIRE À LA RÉUSSITE

Session 2	Dépôt du projet de recherche	420 \$
Session 4	Retour de terrain	280 \$
Session 6 ou 7	Dépôt initial	Session 6 : 700 \$ Session 7 : 350 \$
TOTAL (maximum)		1 400 \$

LE PASSAGE ACCÉLÉRÉ AU DOCTORAT

Le candidat inscrit à la maîtrise avec recherche peut, si désiré et si les conditions ci-dessous sont remplies, demander à accéder au programme de doctorat sans franchir toutes les étapes menant à l'écriture et au dépôt du mémoire.

Au Département d'anthropologie, la procédure pour effectuer un tel passage est la suivante :

1. Avoir réussi tous les cours de la scolarité de maîtrise, sauf le *Projet de recherche*. Le document *Projet de recherche* doit quand même être produit et sera considéré par la direction de recherche pour autoriser le candidat à faire les démarches en vue de passer un examen de passage accéléré au doctorat. Ce *Projet de recherche* ne sera noté de manière définitive par la direction de recherche qu'une fois terminé l'examen pour le passage accéléré au doctorat (voir point 6).
2. Avoir l'intention de poursuivre la même recherche ou une recherche analogue avec la même direction de recherche.
3. Faire l'objet d'une recommandation favorable de la direction de recherche auprès de la direction de programme, qui doit donner son approbation et préparer un examen de passage.
4. Aux fins de cet examen, le candidat doit soumettre à la direction de programme :
 - le *Projet de recherche* dont la dimension méthodologique peut ne pas avoir la même ampleur que pour un candidat ordinaire à la maîtrise,
 - des *Intentions de recherche* (voir l'Annexe 2) dans lesquelles on fait notamment la preuve que le thème de recherche choisi a suffisamment d'ampleur et d'originalité pour éventuellement constituer une thèse de doctorat,
 - un *curriculum vitae* pertinent à la démarche académique du candidat.
5. La direction de programme forme alors un comité qui comprend, en plus de la direction de recherche (une ou deux personnes selon les cas) deux membres du corps professoral qui ont pour première tâche de produire une évaluation écrite sur la base des informations consignées dans les *Intentions de recherche*, le *curriculum vitae* et le *Projet de recherche*.
6. Un examen oral est tenu où le candidat fait une présentation de ses intentions de recherche, suivie d'un échange pendant lequel tous les membres du jury questionnent le candidat.
7. Ces différents éléments permettent à chacun des membres du jury d'apprécier si l'étudiant a les aptitudes nécessaires aux études de troisième cycle. Le passage est autorisé ou refusé sur la base :
 - du dossier soumis;
 - de la présentation orale et des réponses apportées aux questions du jury.Les évaluateurs demeureront conscients qu'il ne s'agit pas ici d'évaluer un *Projet de recherche* conventionnel ni un *Examen de doctorat*, mais bien le potentiel d'un thème de recherche et l'aptitude pressentie du candidat à le mener à terme.
8. Lorsque l'issue de l'examen oral est positive, le candidat doit faire une demande d'admission au programme de doctorat, puis s'inscrire à la scolarité de troisième cycle comme tous les autres étudiants de doctorat.
9. Lorsque l'issue est négative, le candidat peut simplement retourner à sa démarche de maîtrise.

L'ADMISSION AU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ANTHROPOLOGIE

L'ADMISSION est une opération qu'il faut bien distinguer de l'inscription. Il faut d'abord demander à être admis au programme, et cette admission sera normalement valide pour toute la durée du programme. Une fois admis cependant, on doit ensuite s'inscrire à chaque session à ses cours ou crédits de recherche et payer les frais de scolarité prescrits⁴.

La [demande d'admission](#) est en ligne.

Pour être admis au programme de maîtrise, il est nécessaire de faire la preuve de ses capacités académiques. Une moyenne minimale de 3.2/4.33 (74%) au baccalauréat est exigée. Toutefois, la moyenne ne constitue pas un critère absolu dans l'étude d'une demande d'admission, il appartient au candidat de faire valoir à la direction de programme d'autres aspects tels qu'une expérience de travail ou la production de textes, par exemple.

Il faut ensuite indiquer son champ d'intérêt, même si on n'en a encore qu'une idée approximative. Cette étape est nécessaire car, pour être admis, il est demandé que chaque projet puisse être dirigé par un membre du corps professoral qui aura formellement accepté cette responsabilité (voir la liste des champs d'intérêt des professeurs dans ce document ou sur le site du [Département d'anthropologie](#)).

Si ces conditions sont remplies avec un baccalauréat spécialisé en anthropologie, l'admission est offerte sans condition. Avec un baccalauréat dans une autre discipline, l'absence de baccalauréat, ou encore d'autres circonstances particulières, la direction de programme pourra imposer des cours d'appoint pour assurer une mise à niveau dans le champ de la discipline anthropologique. A la majorité de ces candidats, on demandera de réussir les cours suivants (ou leur équivalent accepté par la direction de programme) :

- ANT-1002 Techniques d'enquête et ethnographie
- ANT-1004 Méthodes d'analyse de données qualitatives
- ANT-2000 Théories de la culture
- ANT-2001 Histoire et théories de l'anthropologie II
- ANT-3003 Débats contemporains en anthropologie

De plus, il est aussi souhaitable d'avoir réussi un cours dans le domaine de spécialisation visé :

- ANT-1100 Anthropologie du langage
- ANT-1102 Anthropologie du religieux
- ANT-2100 Anthropologie politique
- ANT-2101 Du Potlatch à la bourse : décodages anthropologiques de l'économie
- ANT-2300 Anthropologie de la médecine
- ANT-2303 Anthropologie et environnement
- ANT-2304 Anthropologie et développement

Il est également souhaitable de réussir un cours sur la région visée :

- ANT-1200 Anthropologie du Mexique
- ANT-1201 Le Québec : perspectives anthropologiques
- ANT-1202 Afrique subsaharienne : diversité culturelle et mondialisation
- ANT-1203 Anthropologie de l'Amérique du Sud
- ANT-1204 Anthropologie de la Caraïbe
- ANT-1205 Sociétés et cultures d'Asie du Sud-Est d'hier à aujourd'hui
- ANT-1206 Anthropologie du Moyen-Orient et du Maghreb

⁴ L'inscription à la session d'été est obligatoire pour les étudiants boursiers.

- ANT-1207 Anthropologie de l'Océanie
- ANT-1209 Anthropologie du Tibet et de l'Himalaya
- ANT-1210 Anthropologie du Maroc
- ANT-1211 Hautes-terres de l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest de la Chine
- ANT-1212 État et société en Chine contemporaine
- ANT-1500 Perspectives anthropologiques sur les Inuit
- ANT-1501 Anthropologie des Amérindiens

Les demandes d'admission sont examinées par la direction de programme (*Règlement des études, article 42*) qui sollicite, au besoin, l'avis des membres du comité de programme ou de la direction de recherche pressentie. Le candidat doit faire le suivi de sa demande d'admission dans *Capsule* car c'est à cet endroit qu'il y trouvera l'offre d'admission qu'il devra accepter. Ce n'est qu'une fois admis que le candidat peut s'inscrire à la première session visée par sa demande d'admission.

La période de résidence obligatoire au Département d'anthropologie couvre les deux sessions de la scolarité. La suspension de l'inscription pour plus de trois sessions entraîne l'obligation de refaire une demande d'admission dans le programme. Après une telle interruption, le sujet de recherche n'est plus protégé.

Le délai alloué à l'étudiant pour terminer un programme de maîtrise recherche, calculé à partir de sa première inscription, en excluant les absences pour des motifs exceptionnels, est de quatre ans (*Règlement des études, art. 367*). Au-delà de ce délai, la direction de programme peut autoriser une prolongation, sur demande de l'étudiant et sur avis de la direction de recherche. L'étudiant qui omet de faire une demande de prolongation avant l'expiration du délai susmentionné est réputé avoir abandonné le programme.

La facturation des droits de scolarité ne relève pas du Département d'anthropologie, elle est faite par le Service des finances après l'inscription. Pour toute information sur les [droits de scolarité](#), consulter le site de l'université.

PROGRAMME DE BOURSES DE RÉUSSITE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

La Faculté des études supérieures et postdoctorales offre aux étudiants des cycles supérieurs un programme de bourses de réussite. Au Département d'anthropologie, ce soutien est accessible aux étudiants inscrits à temps complet (12 crédits) et n'ayant pas excédé 45 crédits. Vous trouverez l'information sur le site de la [Faculté des sciences sociales](#) et si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Manon Deschênes
 Agente de gestion des études
 Faculté des sciences sociales
 Bureau 3444, pavillon Charles-De Koninck
 Université Laval
 Téléphone : (418) 656-2131, poste 8667
 Télécopieur : (418) 656-2114
 Courriel : programmes2e3cyclesant@fss.ulaval.ca

ou

Courriel : soutienfinancier@fss.ulaval.ca

LES PERSONNES-RESSOURCES

Direction des programmes de 2^e et 3^e cycles

Isabelle Henrion-Dourcy, directrice

Département d'anthropologie

Bureau 6415, pavillon Charles-De Koninck

Université Laval

Téléphone : (418) 656-2131 poste 7025

Courriel : programmes2e3ecycles@ant.ulaval.ca (ANT Programmes de 2e et 3e cycles)

Gestion des études (dossier étudiant de l'admission à la diplomation)

Manon Deschênes, agente

Faculté des sciences sociales

Bureau 3444, pavillon Charles-De Koninck

Université Laval

Téléphone : (418) 656-2131 poste 8667

Télécopieur : (418) 656-2114

Courriel : programmes2e3ecyclesant@fss.ulaval.ca (FSS Programmes de 2e et 3e cycles ANT)

LES NORMES ÉDITORIALES DE LA REVUE ANTHROPOLOGIE ET SOCIÉTÉS

LES RÉFÉRENCES

Les références seront dactylographiées à interligne simple, alignées à gauche, en respectant le protocole suivant, **y compris la ponctuation**.

Livre

Nom de l'auteur, initiale du ou des prénoms, année de publication, titre du volume (italique). Lieu d'édition, nom de l'éditeur.

BONTE P. et M. IZARD (dir.), 1991, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Presses Universitaires de France.

Article

Nom de l'auteur, initiale du ou des prénoms, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume, numéro : première et dernière pages de l'article.

VERDIER Y., 1976, " La Femme-qui-aide et la laveuse ", *L'Homme*, XVI, 2-3 : 103-128.

Texte dans un ouvrage collectif

Nom de l'auteur, initiale du ou des prénoms, année de publication, titre du chapitre (entre guillemets) : première et dernière pages du chapitre, *in* nom et initiale du ou des prénoms du ou des directeurs de publication, titre du volume (italique). Lieu d'édition, nom de l'éditeur.

DUPIRE M., 1990, « Le modèle sereer ndut de diversification des alliances et ses transformations » : 79-123, *in* F. Héritier-Augé et É. Copet-Rougier (dir.), *Les complexités de l'alliance*. Volume I : *Les systèmes semi-complexes*. Paris, Éditions des Archives Contemporaines.

Document internet

Comme les rubriques ci-dessus et, à la place du lieu d'édition et du nom de l'éditeur, la mention : Consulté sur Internet (adresse du site), le (date).

LES INTENTIONS DE RECHERCHE pour l'examen de passage accéléré au doctorat

Attention! L'évaluation de l'ampleur et de l'originalité de la recherche à venir sera faite sur la base de ce document. Le document *Projet de recherche* ne constitue qu'un texte de référence complémentaire. Il ne s'agit pas d'évaluer un *Projet de recherche* conventionnel ni un *Examen de doctorat*, mais bien le potentiel d'un thème de recherche et d'un candidat. Ce document est présenté séparément du *Projet de recherche* (ne pas les relier ensemble).

CONTENU

1. Précisez votre thématique de recherche et le ou les courants anthropologiques dans lesquels elle s'inscrit en faisant référence à des auteurs appropriés (les références sont ajoutées à l'Annexe 1). **Cette partie du texte doit compter environ 1 200 mots, Times 12.**
2. Exposez la manière dont vous comptez aborder votre recherche – la méthode, les techniques etc. **Cette partie doit compter environ 600 mots, Times 12.**
3. Expliquez en quoi votre thème de recherche a un bon potentiel d'originalité (au plan ethnographique, conceptuel ou méthodologique – attention ! vous n'avez pas à développer tous ces aspects). Montrez en quoi cette thématique a l'ampleur nécessaire pour devenir un doctorat. **Cette partie doit compter environ 700 mots, Times 12.**

PRÉPAREZ-VOUS À RÉPONDRE ORALEMENT À DES QUESTIONS TELLES QUE :

- Pourquoi voulez-vous faire des études doctorales ?
- Pourquoi cette thématique particulière vous intéresse-t-elle?
- En quoi êtes-vous qualifié pour de l'approfondir au niveau doctoral?
- Est-ce que le fait de ne pas produire de mémoire de maîtrise pourrait hypothéquer votre développement intellectuel? Votre carrière?
- Etc.

Pour information, les objectifs du programme de doctorat sont les suivants :

Notre programme de doctorat constitue une formation poussée en anthropologie sociale et culturelle permettant de contribuer à l'avancement des connaissances tant aux plans théorique que méthodologique. Ce programme permet, de plus, de se situer de manière critique face aux grands débats de l'heure dans la discipline et dans le champ de spécialisation choisi (voir la section «Le département»). La thèse et sa soutenance, qui représentent l'aboutissement du processus de formation, font la preuve que la personne sait présenter par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe selon les normes de l'anthropologie (conformément au Règlement des études, article 117.1).

Pour atteindre ces objectifs, le programme de doctorat combine des cours obligatoires, qui sont l'occasion de systématiser et d'approfondir les connaissances, et un parcours individualisé centré sur une problématique spécifique qui débouche sur une cueillette de données, leur traitement et la rédaction d'une thèse d'environ 300 pages, attestant de la compétence scientifique de la personne sollicitant le titre de Ph.D. La soutenance de la thèse est l'occasion de faire valoir à la fois la maîtrise du domaine ciblé, la capacité d'articuler un exposé oral cohérent et de répondre sur le vif à des interrogations portant généralement sur les débats soulevés par le traitement conceptuel ou méthodologique du matériel.

Si vous désirez effectuer un passage accéléré au doctorat, c'est que ces objectifs vous conviennent. Les évaluateurs d'un projet de passage accéléré au doctorat devraient également garder ces objectifs en tête.